

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79 177
Objet

REMBOURSEMENT PAR LA
COMPAGNIE D'ASSURANCE:
Vol à l'école maternelle
"La Clairière"

DATE DE CONVOCATION

28 Sept. 1979

DATE D'AFFICHAGE

28 Sept. 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf
le cinq octobre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M^r Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, M^{re} FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,
BUJARD, BOUCHET, COLLE, DUFOUR, PAPEAU, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,
BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, TETARD, PELLETIER.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M^{re} TACQUET par M. BUIARD
M. CABAL par M. TAP
M. GUICHAOUA par M. PAPEAU
M. POUMAILLOUX par M. BOUTET
Absents : MM. MM. VIAUD, MONTRON, POUGET

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Monsieur Jean PENICAUD, représentant la Société d'Assurances
Mutuelles de la Seine et de la Seine et Oise, nous a proposé
une somme de 8 291,50 F en remboursement du vol commis à
l'école maternelle "La Clairière", dans la nuit du 19 au 20
Avril 1979.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Société d'Assurances Mutuelles de
la Seine et de Seine et Oise,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
18 Septembre 1979,

DECIDE :

- d'accepter la proposition de la Compagnie d'Assurances soit :
8 291,50 F (HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS
CINQUANTE CENTIMES) en remboursement du vol commis à l'école
maternelle "La Clairière".
- d'encaisser la recette correspondante au chapitre 943 du budget
1979

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an sus-
dits

Ont signé au registre, MM les membres présents.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

